

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 19 décembre 2011

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 12, 13 et 14 décembre 2011

2011 DAC 824 Subvention et convention avec la Fondation de la France libre (13e)

Mme Catherine VIEU-CHARIER, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1611-4 et L2313-1 ;

Vu le projet de délibération en date du 29 novembre 2011 par lequel Monsieur le Maire de Paris lui demande de l'autoriser à signer avec la Fondation de la France libre une convention relative à l'attribution d'une subvention de fonctionnement ;

Sur le rapport présenté par Mme Catherine VIEU-CHARIER au nom de la 9e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de fonctionnement de 50.000 euros est attribuée à la Fondation de la France libre.

Article 2 : Monsieur le Maire de Paris est autorisé à signer avec cette association, dont le siège social est situé 59 rue Vergniaud à Paris 13e, une convention dont le texte est joint à la présente délibération (A00264) (2011_05413).

Article 3 : La dépense correspondante, soit 50.000 euros sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2011, nature 6574, rubrique 323, ligne VF40006 provision pour subvention de fonctionnement au titre des Anciens Combattants.